

RÉUNION VIRTUELLE DU 15 DÉCEMBRE 2020 - 09 H 00

Présences :

Jean Bédard, vice-président (poste n° 2)
Michel Vachon, président (poste n° 3)
Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)
Ginette Labrie Mercier, administratrice (poste n° 6)
Martin Bourassa, administrateur (poste n° 7)
formant quorum sous la présidence de Michel Vachon.

Clémence Nadeau, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand et Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, assistent à la réunion sans droit de vote.

Absence motivée :

Rachelle Croteau, administratrice (poste n° 1)
Émilie Boutin, administratrice (poste n° 5)

1 Ouverture de la réunion, lecture et adoption de l'ordre du jour
La réunion est ouverte à 09 h 10 par le président, Michel Vachon

Ordre du jour

Mot de bienvenue et accueil de Martin Bourassa

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 24 novembre 2020
3. Correspondance
4. Paiement de factures
5. Compte rendu de la présentation du portrait socio-économique de St-Ferdinand au conseil municipal
6. Suivi des actions du comité-santé : réaction du conseil à la suite de notre lettre, rencontre avec la dg et le préfet, rencontre à venir avec le député; décision
7. Demande d'avis de la municipalité sur une modification au zonage en zone de villégiature (voir documents sur les usages conditionnels)
8. Comité embellissement : compte rendu
9. Outil promotionnel - calendrier de St-Ferdinand
10. Affaires diverses
11. Date de la prochaine rencontre
12. Fermeture de la session

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-62 Sur proposition de Jean Bédard

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 24 novembre 2020

2020-63 Sur proposition de Martin Bourassa

Que l'on adopte le procès-verbal de la rencontre du 24 novembre 2020

Adopté à l'unanimité.

3. Correspondance

La correspondance reçue sera traitée lors de points spécifiques de l'ordre du jour s'y rattachant.

4. Paiement de factures

2020-64 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier

Que le CDPE autorise le paiement des factures suivantes:

- facture n° 2020-09 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la session virtuelle du 15 décembre 2020, pour un montant de 500 \$;
- remboursement à Michel Vachon pour l'abonnement à ZOOM du 9 décembre 2020 au 9 janvier 2021, pour un montant de 23 \$.

Le total des factures et des dépenses pour le mois de novembre est de 523\$

Denise Grenier nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 30 novembre 2020 soit 23 757.34\$. Elle précise que 8 chèques sont en circulation pour les activités régulières du CDPE et 5 le sont dans le dossier éoliennes.

Adopté à l'unanimité

5. Compte rendu de la présentation du portrait socio-économique de St-Ferdinand au conseil municipal

Le 30 novembre 2020, Michel et Mario ont présenté le portrait socio-économique au conseil municipal en insistant sur le vieillissement de la population, sur la richesse procurée par le lac William et sur les objectifs que c'est donné le CDPE. Le portrait a été très bien accueilli par le conseil qui reconnaît son utilité dans les actions futures pour le développement socio-économique de Saint-Ferdinand.

6. Suivi des actions du comité-santé : réaction du conseil à la suite de notre lettre, rencontre avec la dg et le préfet, rencontre à venir avec le député; décision

Le CDPE n'a pas reçu de retour de la municipalité suite sa lettre. Une rencontre virtuelle avec le député a lieu aujourd'hui, en après-midi à ce sujet.

7. Demande d'avis de la municipalité sur une modification au zonage en zone de villégiature (voir documents sur les usages conditionnels)

À la demande de la municipalité de St-Ferdinand, le CDPE a pris connaissance du Règlement 2020-205 adopté en février 2020 de même que de la motion prévoyant une révision dudit règlement; encadrant la location des résidences de tourisme.

À la suite de la rencontre de quatre membres du CDPE avec Jérémy William, chargé de projet en urbanisme et en environnement pour la municipalité de Saint-Ferdinand, le vendredi 11 décembre dernier (explication dudit règlement et proposition d'éventuelles modifications) et à la suite des délibérations tenues sur le sujet dans le cadre de la réunion régulière du CDPE du mardi, 15 décembre 2020, il a été résolu que:

Résolution 2020-65

Sur proposition de Martin Bourassa

CONSIDÉRANT QUE l'avis de la présente résolution ne concerne que la location de résidences secondaires dans la zone de villégiature de Saint-Ferdinand pour des locations de trente (30) jours ou moins;

CONSIDÉRANT QUE ce projet menace la quiétude des résidents;

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs pourraient trouver des astuces pour contourner le règlement interdisant la possession de plus d'une résidence secondaire aux fins de location;

CONSIDÉRANT la difficulté appréhendée d'impliquer les voisins dans l'autorisation du permis de location de résidences secondaires;

CONSIDÉRANT la possibilité que l'administration municipale trouve difficile la gestion de ce dossier et soit surchargée de travail dans le cadre de l'administration des règles entourant la location ou la gestion des résidences secondaires;

CONSIDÉRANT la difficulté à démontrer les gains réels de telles locations dans la zone de villégiature pour la municipalité ou pour ses résidents permanents;

CONSIDÉRANT QUE les risques d'une demande accrue d'acheteurs pour les résidences de ce secteur et de la hausse conséquente du prix des résidences et des taxes foncières pour ce secteur;

CONSIDÉRANT la menace supplémentaire sur l'environnement fragile du lac William que pourrait causer un afflux de touristes temporaires en bordure du lac;

CONSIDÉRANT QUE le touriste de passage, toute chose étant égale, pose un plus grand risque pour l'environnement du lac William que le propriétaire d'une résidence principale ou secondaire dont la valeur de la propriété sera affectée à la baisse advenant une dégradation marquée de l'eau du lac;

CONSIDÉRANT les taxes considérables que paient les résidents permanents et qui risquent de faire les frais de ces locations de court terme;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires actuels de résidences permanentes ou secondaires ont acheté leur résidence dans un contexte qui interdisait les locations court terme pour des résidences secondaires;

EN CONSÉQUENCE, le CDPE, en vertu des rares avantages perçus et des nombreux inconvénients appréhendés, recommande d'abroger le règlement et d'interdire ainsi toute location de résidence secondaire de moins de trente (30) jours dans la zone de villégiature de Saint-Ferdinand.

Adoptée à la majorité

8. Comité embellissement : compte rendu

Deux nouvelles personnes se sont jointes à ce comité, sous la responsabilité de Michel Vachon, soit Mario Gosselin et Pierre Séguin.

Un plan de travail a été élaboré par Michel et Pierre. Michel va nous faire parvenir ce plan dès que possible.

9. Outil promotionnel - calendrier de Saint-Ferdinand

Ce point sera discuté à la prochaine rencontre.

10. Affaires diverses

Aucun point n'a été soulevé.

11. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du CDPE aura lieu le 19 janvier 2021 à 09 h 00 via la plateforme ZOOM.

12. Fermeture de la session

2020-66 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, que la présente session soit levée à 11 h 45.

Adopté à l'unanimité

MICHEL VACHON
président

MARIO GOSSELIN
secrétaire-trésorier